



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Saison 2023-2024

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

U17-18 G/F - U15 G/F - U13 G/F

Ces dispositions complètent le règlement sportif du comité du Calvados.

Art. 1 Preamble

La commission sportive jeunes, sous délégation du Comité Directeur, organise pour les catégories U13, U15, U17 U18 Garçons et Filles des championnats sur le territoire du Calvados voire avec des équipes des comités limitrophes si demande de leur part.

Art. 2 Les engagements

Pour jouer la 1^{ère} phase inscription des équipes pour le 15/09/2023 ou 13/10/2023

La commission sportive se réserve le droit de modifier certains engagements afin d'équilibrer le nombre d'équipes pour chaque niveau.

Art. 3 Organisation des championnats.

1^{ère} phase Longue : 30 septembre – 7 14 21 octobre 11 18 25 novembre
2 9 16 décembre 2023

Pour les U13 – U15 – U17M – U18F possibilité pour la meilleure équipe de monter en championnat régional au mois de décembre.

1^{ère} phase courte : 11 18 25 novembre 2 9 16 décembre 2023

2^{ème} phase : 13 20 27 janvier 2024 3 10 février 16 23 mars 6 13 20 avril

Journées de reports : 17 février – 30 mars 2024

Les championnats départementaux jeunes se déroulent en deux phases suivant les règles précisées ci-dessous :

Art. 4 Dérogation U13

Les équipes mixtes sont autorisées.

Si une équipe à moins de 6 joueurs, le match peut se dérouler en 4x4, sauf pour la poule élite.

Art.5 Conditions de participation

Cf articles 40 et 41

POULE ELITE (1^{ère} phase) :

- Il est demandé, sur les équipes engagées un entraîneur licencié JC (joueur) ou TC (technicien).
- Il sera obligatoire de respecter le même cahier des charges que celui prévu par la Ligue Régionale.
- Une équipe d'entente peut faire le championnat Elite mais ne pourra pas accéder à l'InterRégion.

Art.5 Règles des brûlages

Tous les groupements sportifs ayant plusieurs équipes jeunes disputant les championnats de France ou Régional ou départementaux doivent adresser au Comité départemental avant la 1^{ère} journée de championnat, la liste des 5 joueur-euse-s qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres.

Ces joueur-euse-s ne pourront en aucun cas jouer dans une équipe de championnat de niveau inférieur.

Art. 7 Règles de personnalisation des équipes

Si un groupement sportif possède plusieurs équipes dans la même poule d'une même catégorie chaque équipe devra être personnalisée (joueur- euse-s nominativement désigné-é-s). Les joueur- euse-s ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison.

Art. 8 Saisie via FBI V2

Chaque Groupement Sportif recevant devra saisir l'horaire de la rencontre sur FBI V2.

Le Groupement Sportif recevant doit convoquer par mail l'équipe adverse au plus tard 10 jours avant de la rencontre.

La Commission demande à tous les Groupements Sportifs recevant d'envoyer la feuille E-MARQUE clôturée via internet : WIFI ou Partage de connexion via son smartphone

Nouveauté : L'entraîneur doit désigner un capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre

Art. 9 durées réglementaires des rencontres

Catégorie	Durée des rencontres (en minutes)	Prolongation en cas de match nul
U13	4 X 8 décompté	3 minutes
U15	4 x 10 décompté	3 minutes
U17	4 x 10 décompté	5 minutes

Intervalle de 1 minute entre 2 quart temps

Intervalle de 10 minutes à la mi-temps

Art.10 Ballons

Catégorie	Taille des ballons	
	Masculins	Féminines
U13	T6	T6
U15	T7	T6
U17	T7	T6

Art.11 Arbitrage

Pour les rencontres en championnat jeunes c'est au Groupement Sportif recevant qu'il appartient de désigner des arbitres. Les arbitres ainsi désignés ont toute prérogative sur cette rencontre et deviennent officiels de la rencontre.

Catégories	Début de la rencontre	Principe défensif	Règles arbitrage	Ligne des 3 points
U13	Débute par un entre deux Pour tout ballon tenu, appliquer la règle de l'alternance à l'aide de la flèche	Individuelle obligatoire tout terrain ou demi-terrain avec ou sans prises à 2 et aides (notion coté aide et coté ballon). Pas de défense de Zone	Règlement officiel FFBB Pas de remplacement en zone arrière, Pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes depuis 2015 l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps mort) Problème : les remplacements trop fréquents en zone arrière stoppaient trop de contre attaque possibles. Les remplacements en zone arrière ne sont plus autorisés sauf si une contre attaque n'est pas possible CAD en cas de : Faute – temps mort – arrêt de jeu prolongé	6.75 mètres
U15		Individuelle tout terrain ou demi-terrain, aides et prises à 2 autorisée. La défense de zone est autorisée, en souhaitant que celle-ci ne soit pas la défense de base des équipes		6 mètres 75
U17		Individuelle tout terrain ou demi-terrain, aides et prises à 2 autorisée. La défense de zone est autorisée.	Règlement officiel FFBB	

Nombre de rencontres autorisées pour les U15 et les U17 et U18 sur 3 jours

Article 11 FFBB : Règles de participation et nombre de rencontres autorisées (Mai 2019) Les Comités Départementaux et les Ligues Régionales ne peuvent apporter aucune modification à ces règles. Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi, sont comptabilisés les rencontres pendant la



période d'un week-end sportif ou en semaine. Il est toutefois à préciser : 1. Pour la pratique exclusive du 5x5 Un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15.